

**ATTESTATION – INSCRIPTION**  
**PERSONNE MORALE (ASSOCIATIONS)**  
**VIDE GRENIERS de la St MICHEL**

se déroulant le ..... à Quesnoy-sur-Deûle.

Le Règlement Général de Protection des Données, entré en application le 25 mai 2018, s'impose aux organisateurs des vide-greniers. En renseignant et en signant votre attestation, vous acceptez que vos données fassent l'objet d'un traitement informatisé, utilisé et exploité par la municipalité dans le cadre de cet événement (gestion, statistiques, tenue du registre des participants prévu par l'article 321-9 du Code Pénal). Conformément à l'article 5 du RGPD, vos données seront conservées 6 ans à compter de leur date d'enregistrement (art. 8 du Code de Procédure Pénale relatif à la prescription de l'action publique).

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, le responsable du traitement s'engage à ne pas les divulguer, ne pas les transmettre, ni les partager avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au RGPD sur la protection des données personnelles.

La loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 vous garantit un droit d'accès, de rectification, de portabilité et de suppression de vos données. Vous pouvez également vous opposer à leur utilisation et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au délégué à la protection des données (voir en Mairie).



Je soussigné(e), nom : ..... prénom : .....

Représentant l'association dénommée : .....

dont le siège est situé : .....

ayant la fonction de : ..... dans la personne morale.

Adresse du représentant : .....

CP : ..... Ville : ..... Tel : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° : ..... délivrée le : .....

Par : .....

Déclare sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus.

Fait à ..... le .....

Signature :

**ATTESTATION – INSCRIPTION**  
**PERSONNE MORALE (ASSOCIATIONS)**  
**VIDE GRENIERS de la St MICHEL**

se déroulant le ..... à Quesnoy-sur-Deûle.

Le Règlement Général de Protection des Données, entré en application le 25 mai 2018, s'impose aux organisateurs des vide-greniers. En renseignant et en signant votre attestation, vous acceptez que vos données fassent l'objet d'un traitement informatisé, utilisé et exploité par la municipalité dans le cadre de cet événement (gestion, statistiques, tenue du registre des participants prévu par l'article 321-9 du Code Pénal). Conformément à l'article 5 du RGPD, vos données seront conservées 6 ans à compter de leur date d'enregistrement (art. 8 du Code de Procédure Pénale relatif à la prescription de l'action publique).

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, le responsable du traitement s'engage à ne pas les divulguer, ne pas les transmettre, ni les partager avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au RGPD sur la protection des données personnelles.

La loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 vous garantit un droit d'accès, de rectification, de portabilité et de suppression de vos données. Vous pouvez également vous opposer à leur utilisation et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au délégué à la protection des données (voir en Mairie).



Je soussigné(e), nom : ..... prénom : .....

Représentant l'association dénommée : .....

dont le siège est situé : .....

ayant la fonction de : ..... dans la personne morale.

Adresse du représentant : .....

CP : ..... Ville : ..... Tel : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° : ..... délivrée le : .....

Par : .....

Déclare sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus.

Fait à ..... le .....

Signature :